

## APPEL A PROPOSITION

### CABINET/ CONSEILLER FISCAL

#### **1. Contexte et justification :**

Au Mali depuis 1975 à travers les projets d'urgence, CARE Mali travaille pour le développement socio-économique durable des communautés. Aujourd'hui, le programme de CARE figure parmi les plus vastes programmes de développement durable au Mali.

CARE Mali est une ONG Internationale composée de personnel national et expatrié de différents niveaux de qualification.

L'intervention de CARE Mali s'effectue actuellement grâce à un effectif national, des partenaires de mise en œuvre, fournisseurs, prestataires et consultants repartis entre la Direction nationale (Bureau de Bamako) et les projets implantés dans les régions de Sikasso, Koutiala, Bougouni, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou.

CARE Mali fait un appel à proposition des cabinets/ Conseiller fiscal pour aider CARE International au Mali à respecter les réglementations fiscales et à optimiser leur situation fiscale.

#### **2. Objectifs/ description des services recherchés**

L'objectif et les services recherchés au nom de CARE International au Mali conformément à ce qui suit :

- L'analyse des réglementations en vigueur ;
- La présentation à CARE International au Mali des meilleures stratégies possibles par rapport à un cas donné ;
- La proposition de solutions d'optimisation fiscale personnalisées ;
- La défense des intérêts CARE International au Mali en cas de contrôle fiscal ;
- Le respect de la réglementation fiscale ;
- La veille législative et fiscale.

Conformément à ce qui précède, le conseiller fiscaliste qui sont en tout temps compétents, professionnels, opportuns et avec le plus haut degré d'intégrité, ainsi que conformes à toutes les normes applicables établies en matière fiscale en République du Mali. Le conseiller fiscal doit posséder, sans toutefois s'y limiter, une expertise dans les domaines suivants :

1. Les déclarations et enregistrements locaux et le respect des obligations fiscales en vigueur en République du Mali.
2. Conformité fiscale relatives à l'emploi, aux avantages sociaux, aux permis de travail, aux visas, etc.
3. Examen, rédaction et/ou orientation de documents et de politiques, y compris la conformité à la législation fiscale Malienne ;
4. Des conseils anticipatifs concernant les récents développements législatifs fiscaux, en lien avec l'exposition prévue ou éventuelle de CARE International au Mali.

## **2.1 Conseils :**

Le conseiller fiscaliste aura pour mission d'informer CARE Mali sur l'état de la réglementation applicable à chaque situation et la forme la plus appropriée, en procédant aux formalités et diligences utiles dans tous les domaines de la fiscalité (affaires, transports, assurances, immobilier, environnement...);

Le conseiller fiscaliste aura pour autre mission de répondre aux consultations écrites ou orales de CARE Mali du point de vue fiscal et social.

## **2.2 Assistance :**

Le conseiller fiscal devra apporter, au besoin :

- Une assistance en cas de contrôle fiscale et sociale ;
- Une représentation auprès de l'administration fiscale et sociale ;
- Un appui lors de l'établissement des déclarations fiscales et sociales mensuelles ainsi qu'annuelles ;
- Un suivi des paiements et des réclamations auprès de l'administration fiscale et sociale ;
- Des réponses, après consultation de CARE Mali, aux demandes de renseignements ou de justifications de l'administration fiscale ou sociale ;
- Une revue fiscale et sociale périodique à CARE Mali.

Assistance et réparation, tant en demandant qu'en défendant devant les administrations et organismes publics et privés ainsi que dans toutes les instances judiciaires.

## **2.3 Rédaction :**

Le conseiller sera également l'interlocuteur privilégié pour la rédaction des clauses fiscales contractuelles et conventionnelles.

Il aidera dans la rédaction des clauses fiscales contractuelles et conventionnelles contrats de travail, conventions et transactions ou encore tous les actes juridiques se rapportant à l'activité de la mission etc.

En cas de litige avec un tiers, le conseiller pourra intervenir pour aider les parties à trouver un accord amiable et il se situe alors tant comme conciliateur que comme rédacteur de la transaction convenue. Il s'assure ensuite de l'exécution des obligations contractuelles ainsi fixées.

## **3. Profil du conseiller (personne physique ou morale) :**

- Diplôme Supérieur Universitaire (Bac+5) spécialité en fiscalité (le responsable du cabinet au cas échéant) ;
- Compétences avérées en fiscalité ;
- Inscrit à l'ordre des conseillers fiscaux du Mali ;
- Expériences professionnelles similaires de plus de 5 ans ;
- Sens de l'analyse et de la synthèse ;
- Grandes capacités d'expression orale et écrite ;
- Ténacité et rigueur ;
- Aptitudes relationnelles ;
- Expériences dans ou avec les Organismes Internationales.

**4. Période et durée du contrat :**

La durée de la mission est de deux (02) ans à compter de la date de signature par les deux parties.

Préparé par :

Counta TOURE

Directrice des Opérations, P&C



Approuvé par :

Jean KEAN

Directeur Pays par intérim



16/05/2024

